

Communiqué de presse

Information réglementée
7 septembre 2017 – 16:30 CET

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés lors des assemblées générales spéciale et extraordinaire

Umicore a tenu le jeudi 7 septembre 2017 ses assemblées générales spéciale et extraordinaire à son siège situé à Bruxelles en Belgique. Les actionnaires ont approuvé tous les points de l'ordre du jour. Le détail des résolutions est disponible sur le site internet d'Umicore.

<http://www.umincore.com/fr/investisseurs/calendrier-financier/egm201709fr/>

Suite à l'approbation de la proposition consistant à diviser chaque action existante en deux nouvelles actions, à dater du 16 octobre 2017, le capital d'Umicore sera représenté par 224.000.000 d'actions entièrement libérées, sans valeur nominale et représentant chacune 1/224.000.000 du capital. Ces actions seront négociées sur le Marché Réglementé d'Euronext Bruxelles à dater du 16 octobre 2017.

Le nombre de droits de vote et par conséquent le dénominateur reste inchangés et s'élèvent à 224.000.000.

Pour plus d'informations

Investor Relations

Evelien Goovaerts

+32 2 227 78 38

evelien.goovaerts@umicore.com

Eva Behaeghe

+32 2 227 70 68

eva.behaeghe@umicore.com